



Architecture du financement climatique mondial

Neil Bird et Charlene Watson, ODI
Liane Schalatek, HBS

Fondamentaux
du financement
climatique **2**

NOVEMBRE 2017

Le financement climatique reste indispensable à la réalisation d'un développement résilient au changement climatique à faible teneur en carbone. L'architecture du financement climatique mondial est complexe et constamment changeant. Les fonds sont déboursés via des canaux multilatéraux (à l'intérieur et à l'extérieur des mécanismes de financement de la CCNUCC), et de plus en plus souvent via des canaux bilatéraux, ainsi que par les fonds climatiques régionaux et nationaux. Le suivi de ces flux est difficile en l'absence d'une définition acceptée de ce que recouvre le « financement climat » ou des règles comptables uniformes. La vaste gamme de mécanismes de financement climat met à rude épreuve la mise en cohérence des financements. Mais des efforts visant à accroître l'inclusion et la complémentarité ainsi qu'à simplifier l'accès se poursuivent.

Financements climatiques

Les financements climats désignent les ressources financières mobilisées pour financer des actions dans l'atténuation et l'adaptation aux effets des changements climatiques. Cette définition recouvre également les engagements en matière de financements publics pris par les pays développés dans le cadre de la CCNUCC bien qu'une définition du terme de « financement climatique » reste à être agréée internationalement. Dans l'Accord de Copenhague de 2009, qui a été confirmé lors de la décision de Cancún et de la plateforme de Durban, les pays développés se sont engagés à verser 30 milliards US\$ entre 2010 et 2012. Tandis que les pays contributeurs à la fin de la période de démarrage rapide de financement ont déclaré avoir dépassé cet objectif (Nakhoda, Fransen et coll., 2013), l'Accord de Paris de 2015 a rappelé que les pays développés devraient prendre les devants dans la mobilisation du financement climatique « en provenance d'une grande variété de sources, instruments et canaux » vers une « progression au-delà des efforts antérieurs, » avec la décision de la COP de l'accompagner en acceptant de fixer un nouvel objectif collectif avec un plancher de 100 milliards US\$ en 2025. De nombreux pays ont souligné la nécessité d'un renforcement du soutien international pour la mise en œuvre de leurs Plans nationaux d'adaptation (PAN), ainsi qu'un accroissement des ambitions pour les Contributions prévues au niveau national (INDCs) (Hedger et Nakhoda, 2015). Assurer que les financements et les investissements sont disponibles pour réaliser ces objectifs sera l'objectif principal pour aller de l'avant (Bird, 2017). Les pays en développement ont également souligné l'importance des financements pour remédier les pertes et dommages dû au changement climatique ayant déjà eu lieu dans leur pays (Richards and Schalatek, 2017).

Une étude commandée par les gouvernements français et péruviens en leur qualité de présidents de la COP 21 et 20, a conclu respectivement que 62 milliards US\$ de sources publiques et privées ont été dirigés vers les pays développés en provenance de pays en développement en 2014 (OCDE, 2015). Il convient de noter qu'il s'agit principalement d'investissements du secteur privé et qu'il est difficile de comptabiliser la part des financements publics réellement additionnelle (c'est à dire, les financements publics en sus des engagements financiers et efforts existants pour le développement). La Note CFF 1 détaille le principe de l'additionnalité des financements. La deuxième Biennale d'évaluation et présentation des flux de Finances climatiques de la CCNUCC, publiée en novembre 2016, a enregistré un flux de 41 milliards US\$ de financements publics internationaux vers les pays en développement en 2013-2014.

La figure 1 présente un aperçu de l'architecture mondiale des financements et en particulier, les mécanismes des financements publics. Les flux financiers transitent par plusieurs canaux, y compris via les fonds multilatéraux spécialisés dans la lutte contre les changements climatiques. Plusieurs pays développés ont également créé des initiatives de financement climatique, ou font transiter ces financements par le biais de leurs institutions bilatérales d'aide au développement. En parallèle, de nombreux pays en développement ont également créé des fonds nationaux et régionaux pour réceptionner et canaliser les financements climat. En septembre 2017, trois fonds mondiaux (le Fonds vert, le Fonds d'adaptation et le Fonds des pays les moins développés) ont reçu 48.2 millions US\$ en contributions en provenance de trois gouvernements infranationaux (Bruxelles, Wallonie et Flandres) et des villes de Paris et de Québec. Les types de financements disponibles sont de plusieurs types :

des subventions et des prêts concessionnels aux garanties et aux capitaux. Les structures de gouvernance, les modalités de fonctionnement et les objectifs varient. Si on constate une plus grande transparence des financements climat transitant par les fonds multilatéraux, il reste souvent plus difficile d'accéder à des informations détaillées sur les initiatives bilatérales et les fonds régionaux et nationaux.

Si la multiplicité des canaux de financement accroît les options et donc les possibilités des pays bénéficiaires d'accéder aux fonds climat, elle rend également le processus plus complexe. Il est de plus en plus difficile de faire le suivi, la comptabilisation et la vérification des financements climatiques, de coordonner une réponse et de rendre compte de leur utilisation efficace et équitable. Il est cependant possible de tirer des enseignements quant à la meilleure manière de structurer les financements climatiques en vue d'optimiser leur impact ainsi que les co-bénéfices environnementaux, sociaux ou liés à l'égalité des sexes. Le site web du *Climate Funds Update* (www.climatefundsupdate.org), vise à surveiller l'évolution de cette architecture complexe.

Le *Climate Funds Update* suit les entités opérationnelles de la CCNUCC, les grands fonds multilatéraux sur le climat qui figurent en bonne place dans les rapports à la CCNUCC et les fonds qui ont joué un rôle important de démonstration. Il ne détecte pas tous les fonds climatiques ou tous les canaux de financements climatiques, en raison des limites de l'information disponible ainsi que des limitations de ressources.

Les canaux multilatéraux du financement climatique

Les initiatives multilatérales pour le financement climat prennent souvent leur distance avec les structures de gouvernance dominées par les pays contributeurs et propres aux institutions de financement pour le développement. Leur attitude renforce la visibilité et la représentation des gouvernements des pays en développement dans la prise de décision. Des mesures ont également été prises pour accroître la participation et la redevabilité dans les structures de gouvernance des fonds multilatéraux pour le climat. A commencer par l'octroi du statut d'observateur aux parties prenantes non gouvernementales dans les réunions des Fonds, et la possibilité d'une participation plus ou moins active.

Créé en 1991, le **Fonds pour l'environnement mondial (FEM)** est une entité de mise en œuvre du mécanisme financier de la CCNUCC remplissant la même fonction pour l'Accord de Paris, avec une longue expérience dans le financement de l'environnement. Il sert aussi de mécanisme financier pour plusieurs autres conventions, notamment sur la biodiversité et la désertification. Ses ressources sont allouées pour cibler plusieurs domaines d'intervention, y compris le changement climatique, en fonction des résultats environnementaux obtenus, tout en garantissant une part des financements à chaque pays en développement. Trente pays donateurs ont engagé 4,43 milliards US\$ dans tous les domaines d'intervention pour la sixième reconstitution du FEM (2014-2018). 1,26 milliards US\$ appuieront le domaine d'intervention relatif aux changements climatiques, mais le FEM 6 est de plus en plus axé sur des programmes ciblant plusieurs domaines d'intervention, notamment le changement climatique, dans des domaines thématiques tels que les villes durables et l'utilisation des terres. En mars 2017, les projets dans le domaine d'intervention du changement climatique ont représenté environ 29% du financement cumulatif du FEM approuvé à ce jour. Cela représente 4,7 milliards de US\$,

ce qui fait du FEM la plus grande source de financement multilatéral pour les actions en faveur du changement climatique.

Le FEM administre également le **Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA)** et le **Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC)**, sous la direction de la Conférence des Parties (COP) de la CCNUCC. Ces fonds financent l'élaboration et la mise en œuvre de plans nationaux d'adaptation et surtout, des petits projets d'adaptation (chaque pays étant plafonné pour un financement de 20 millions US\$). En octobre 2017, le Fonds pour les PMA a effectué des transferts en espèces de 493 millions US\$ pour des projets et le Fonds spécial a procédé à des transferts similaires de 201 millions US\$, dans plus de 100 pays depuis sa création en 2001.

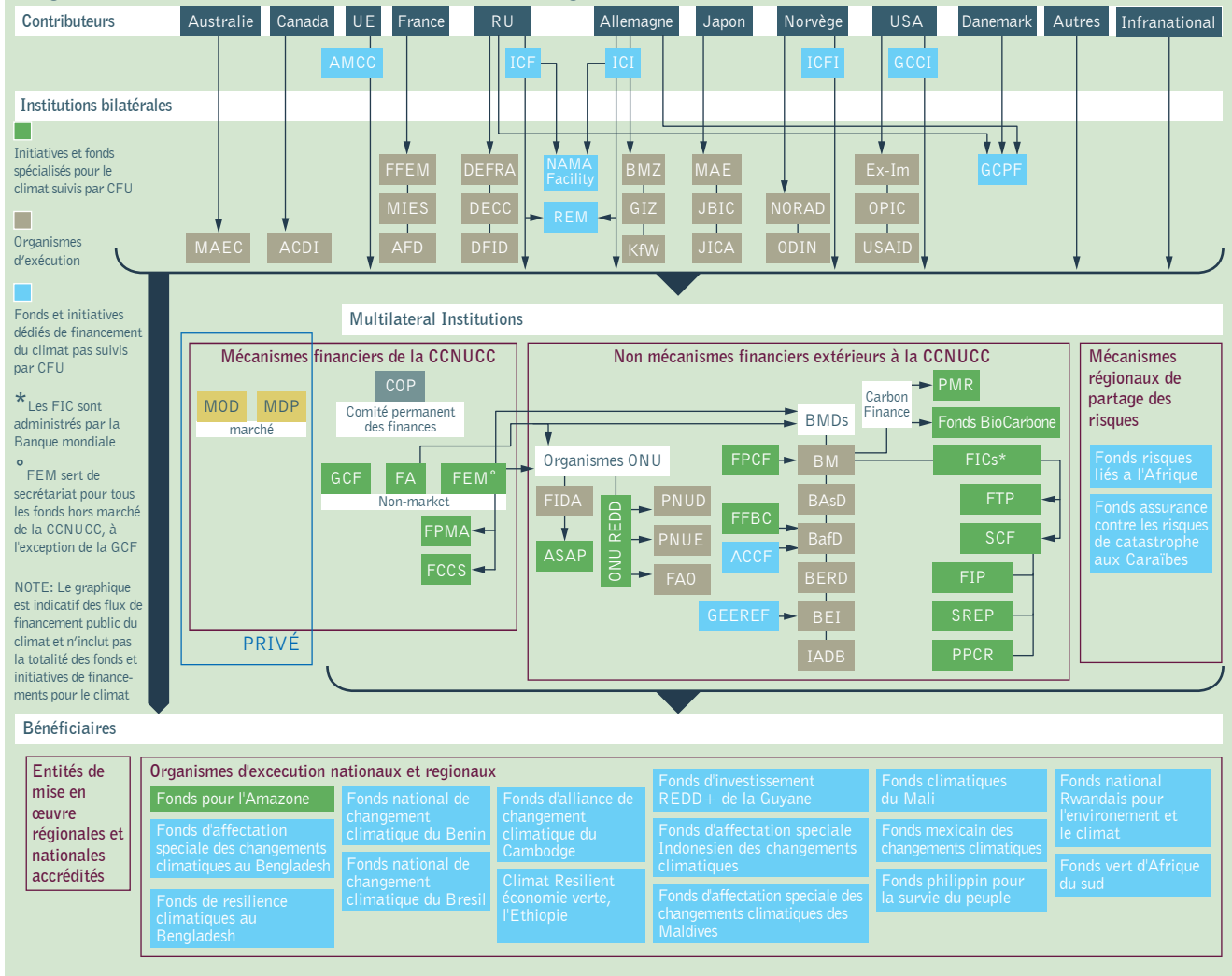
Le **Fonds pour l'adaptation (FA)**, qui a également été établi sous la CCNUCC, est financé par un prélèvement de 2 % sur la vente des crédits d'émission provenant du Mécanisme de développement propre créé par le Protocole de Kyoto et en période de bas prix du carbone, de plus en plus tributaire des contributions des subventions des pays développés. Opérationnel depuis 2009, ses apports financiers au total se montent à 619 millions US\$, avec un total des transferts de fonds à des projets de 237 millions US\$. Il a été un précurseur dans l'accès direct des pays en développement aux financements climatiques, par le biais d'entités nationales de mise en œuvre accréditées qui respectent des normes fiduciaires précises ainsi que des normes environnementales, sociales et de genre plutôt que de recourir aux entités de mise en œuvre multilatérales comme les agences des Nations Unies ou les banques multilatérales de développement.

Le **Fonds vert pour le climat (FVC)** de la CCNUCC a été créé à la COP de Durban et est devenue pleinement opérationnelle avec ses premiers projets approuvés à la fin de l'année 2015. À l'instar du FEM, il sert d'entité opérationnelle au mécanisme financier de la CCNUCC et de l'Accord de Paris et reçoit des directives de la COP. Il devrait devenir le principal canal par lequel le financement public international de la lutte contre le changement climatique transitera au fil du temps. Il vise à financer le changement de paradigme vers un développement résilient au changement climatique et sobre en carbone dans les pays en développement avec une approche axée sur les pays et un engagement à une répartition équilibrée à 50/50 du financement pour l'adaptation et l'atténuation.

Le processus initial de mobilisation des ressources pour le Fonds vert a mis en place 10,3 milliards US\$ (même si les États-Unis, sous le président Trump, ont déclaré qu'ils n'engageraient pas les 2 milliards de dollars restants de leur contribution de 3 milliards de dollars). Les pays développés peuvent accéder au Fonds Vert via les banques multilatérales et les agences onusiennes, mais également directement, via des entités nationales, locales et régionales accréditées auprès du Fonds vert. En octobre 2017, le réseau de partenaires d'exécution du GCF a augmenté à 59 entités accréditées et, le Fonds vert a approuvé un total de 54 projets pour 2,6 milliards US\$ d'engagements de financement du Fonds. Le CFF 11 traite du Fonds vert plus en détail.

A la COP16, le **Comité permanent des finances** a été créé sous la CCNUCC pour aider la COP à atteindre les objectifs du mécanisme financier de la Convention. Le Comité permanent des finances¹ a été chargé, entre autres choses, de la préparation d'une évaluation biennale des flux financiers pour le climat, la seconde a été publiée en 2016 et donne le détail des flux de 2013-2014 (CCNUCC, 2016).

Figure 1: Global climate finance architecture diagram



Organismes d'exécution	
ACDI	Agence canadienne de développement international
AFD	Agence française de développement
BAfD	Banque africaine de développement
BAAsD	Banque asiatique de développement
BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
BM	Banque mondiale
BMZ	Ministère fédéral de la coopération économique et du développement
DECC	Département de l'énergie et du changement climatique
DEFRA	Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales
DFID	Département du développement international
Ex-Im	Banque américaine d'export-import
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FFEM	Fonds français pour l'environnement mondial
GIZ	Coopération technique allemande
JBIC	Banque japonaise de coopération internationale
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
KfW	Banque allemande de développement
MAE	Ministère des affaires étrangères
MAEC	Ministère des affaires étrangères et du commerce
MIES	Mission interministérielle de l'effet de serre
NORAD	Agence norvégienne de développement et de coopération
ODIN	Ministère norvégien des affaires étrangères
OPIC	Office pour les investissements privés d'outre-mer
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
USAID	Agence américaine pour le développement international
WB	World Bank

Fonds et initiatives multilatéraux	
ACCF	Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique
AMCC	Alliance mondiale contre le changement climatique
ASAP	Programme d'adaptation pour les petits exploitants agricoles
FA	Fonds pour l'adaptation
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FFBC	Fonds forestier pour le bassin du Congo (accueilli par la BAfD)
FIC	Fonds d'investissement climatique (mis en oeuvre par la BM, la BAAsD, la BAfD, la BERD et la BID)
FIP	Programme d'investissement pour la forêt (mis en oeuvre par BM, la BAAsD, la BAfD, la BERD et la BID)
FPCF	Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier
FPMA	Fonds pour les pays les moins avancés (accueilli par le FEM)
FSCC	Fonds spécial pour les changements climatiques (accueilli par le FEM)
FTP	Fonds pour les technologies propres (mis en oeuvre par la BM, la BAAsD, la BAfD, la BERD et la BID)
GCF	Fonds vert pour le climat
GEEREF	Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (accueilli par la BEI)
MDP	Mécanisme pour un développement propre (créé au titre du Protocole de Kyoto)
MOC	Mise en oeuvre conjointe (appliquée au titre du Protocole de Kyoto)
ONU-REDD	Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts
PMR	Partenariat pour le développement des marchés du carbone
PPCR	Programme pilote de résistance aux chocs climatiques (mis en oeuvre par la BM, la BAAsD, la BAfD, la BERD et la BID)
SCF	Fonds stratégique pour le climat (mis en oeuvre par la BM, la BAAsD, la BAfD, la BERD et la BID)
SREP	Programme de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à revenu faible (mis en oeuvre par la BM, la BAAsD, la BAfD, la BERD et la BID)

Fonds et initiatives bilatéraux	
GCCI	Initiative mondiale sur le changement climatique (USA)
GCPF	Fonds mondial Climate Partnership (Allemagne, Royaume-Uni et le Danemark)
ICF	Fonds international pour le climat (RU)
ICFI	Initiative internationale sur la forêt et le climat (Norvège)
ICI	Initiative internationale pour le climat (Allemagne)
NAMA facility	Facilité des mesures d'atténuation appropriées au niveau national (RU et Allemagne)
REM	REDD premiers Movers (Allemagne et Royaume-Uni)

Une part importante des financements climat a transité par des institutions qui ne sont pas directement sous la direction de la CCNUCC COP.

Les **Fonds d'investissement pour le climat (FIC)**, créés en 2008, sont administrés par la Banque mondiale mais fonctionnent en partenariat avec des banques régionales de développement telles que la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BASD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque interaméricaine de développement (BID). Les FIC financent des interventions de programmes dans un nombre choisi de pays en développement. Ils visent à mieux comprendre comment déployer des financements publics à grande échelle et aider à la transformation des trajectoires de développement. Les FIC, qui ont fait l'objet d'une contribution totale de 8,24 milliards US\$. Ils abritent le **Fonds pour les technologies propres** avec 5,48 milliards US\$ de contributions et un transfert en espèces de 2,75 milliards US\$ vers des projets à ce jour. Le **Fonds stratégique pour le climat** avec 2,76 milliards US\$ de contributions et 856 millions US\$ de transferts en espèces aux projets à partir d'octobre 2017. Le **Fonds stratégique pour le climat** rassemble le **Programme pilote de résistance aux chocs climatiques (PPCR)**, le **Programme d'investissement pour la forêt (FIP)**, et le **Programme de développement accéléré des énergies renouvelables pour les pays à revenu faible (SREP)**. Alors que les FIC avaient une clause de réexamen qui devait entrer en vigueur au moment où une architecture globale serait en place, ce qui avait été communément compris comme la mise en opérationnalisation du Fonds vert pour le climat, il a été décidé en 2016 que ses activités seraient étendues jusqu'en 2019 au cours de laquelle les options de l'examen seraient réexaminées.

Les **Banques multilatérales de développement (MDB)** jouent un rôle majeur dans la mécanique des financements pour le climat, avec des engagements de financement climatique de 27,4 milliards US\$ au cours de la seule année 2016 (EBRD et al., pas de date). Elles sont nombreuses à avoir renforcé la prise en compte du changement climatique dans leurs portefeuilles de prêts et leurs opérations, et la plupart des banques gèrent des initiatives climat régionales ou thématiques. L'unité Finance Carbone de la Banque mondiale a établi le **Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF)** qui étudie comment capter les recettes des marchés carbone pour réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, financer la conservation et de la gestion durable des forêts, et le stockage de carbone forestier (REDD+). Elle administre également le **Partenariat pour le développement des marchés (PMR)** qui aide les pays en développement à créer des mécanismes de marché pour lutter contre les changements climatiques et le **Fonds Bio Carbone**, un partenariat public-privé qui mobilise des financements pour le piégeage et le stockage du carbone dans le secteur de l'utilisation des terres. La Banque européenne d'investissement (BEI) administre le **Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (GEEREF)**. La Banque africaine de développement finance également le financement climatique amélioré dans les pays africains par le biais du **Fonds pour les Changements Climatiques en Afrique (ACCF)** financé par l'Allemagne, dont les premiers projets ont été approuvés en 2015. La Banque africaine de développement est également l'administrateur de l'**Initiative pour l'énergie renouvelable en Afrique (AREI)** et abritera le Fonds fiduciaire AREI avec des ressources attendues à 10 milliards US\$.

Les agences des Nations Unies et les banques multilatérales de développement sont également les entités de mise en œuvre du FEM, le FPMA, le FSCC, et le Fonds pour l'Adaptation et le Fonds vert. Comme les BMD, les agences des Nations Unies sont souvent les administratrices et/ou les intermédiaires en matière de financements climat. Le **Programme ONU-REDD**, opérationnel depuis 2008, rassemble le PNUD, le PNUF et la FAO pour accompagner les activités REDD+. Sa structure de gouvernance accorde une place officielle aux représentants de la société civile et aux organisations des populations autochtones. Le Fonds international de développement agricole (IFAD) administre aujourd'hui le **Programme d'adaptation pour les petits exploitants agricoles (ASAP)** qui soutient les petits agriculteurs dans l'intensification de l'adaptation au changement climatique au travers de programmes de développement rural.

Les canaux bilatéraux du financement climatique

Une grande partie des financements publics pour le climat est bilatérale, et administrée par des agences de développement existantes bien qu'un certain nombre de pays aient également mis en place des fonds climatiques bilatéraux spéciaux. Il y a peu de transparence et de cohérence dans la comptabilisation de certains financements bilatéraux en matière lutte contre les changements climatiques, car les pays classent et comptabilisent eux-mêmes les flux financiers « climat » et il n'existe pas de modalités de communication, ni de système de vérification indépendante. L'Initiative Climat et Politique a estimé qu'en 2014, les gouvernements, les ministères et les agences bilatérales ont alloué de 12 à 19 milliards US\$ aux fonds climatiques et aux institutions de financement du développement, notamment l'APD liée au climat (IPC, 2015). Un total de 26 milliards US\$ liés au climat APD ont été signalés à la CAD de l'OCDE en 2014.

En avril 2017, l'**Initiative internationale pour le climat** en Allemagne a approuvé 2.7 milliards US\$ pour plus de 500 projets d'atténuation, d'adaptation et de REDD+ depuis sa création en 2008. Elle est financée en partie et de manière inédite par la vente de permis nationaux d'émissions de Gaz à effet de Serre. Les recettes sont, en grande partie, additionnelles aux engagements existants pour le développement.

Le **Fonds international pour le climat** au Royaume-Uni a eu une dotation de 12.7 milliards US\$ jusqu'en 2021. Il a jusqu'à présent reversé une grande partie des financements de l'ICF à travers des fonds multilatéraux dédiés, y compris les FIC et les GCF. L'Allemagne et le Royaume Uni ont également contribué au « **Dispositif NAMA** » qui finance des mesures d'atténuation appropriées au niveau national dans les pays en développement et les économies émergentes qui veulent déployer des actions d'atténuation ambitieuses. L'Allemagne, le Royaume-Uni et le Danemark soutiennent également le **Fonds Mondial de Partenariat Climatique (GCPF)**, géré par le ministère fédéral allemand de l'Environnement, de la Préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU) et par la KfW, qui met l'accent sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique grâce à un partenariat public-privé. L'Allemagne et le Royaume-Uni soutiennent également le programme **Précurseurs REDD+ (REM)** pour un coût de 141 millions US\$.

L'Initiative internationale sur la forêt et le climat, a engagé 377 millions US\$ chaque année depuis 2008 grâce à des partenariats bilatéraux, les canaux multilatéraux et la société civile. Les financements ont notamment appuyé des activités REDD+ au Brésil, en Indonésie, en Tanzanie et en Guyane.

Les fonds nationaux et régionaux pour les changements climatiques

Plusieurs pays en développement ont établi des fonds nationaux et régionaux - selon des formes et des modes de fonctionnements différents. Ces fonds mobilisent des financements internationaux, des ressources budgétaires nationales et/ou des financements privés.

Le Fonds fiduciaire indonésien pour les changements climatiques (ICCTF) figure parmi les premiers fonds nationaux créés. Le Fonds Amazonie, établi par le Brésil et administré par la Banque brésilienne de développement (BNDES), est le plus grand fonds national, grâce à l'engagement de la Norvège de plus d'1 milliard US\$. Il existe également des fonds nationaux pour les changements climatiques au Bangladesh, Bénin, Cambodge, Éthiopie, Guyane, Maldives, Mali, Mexique, Philippines, Rwanda et Afrique du Sud. D'autres pays ont proposé la création de fonds similaires dans leurs stratégies et plans d'action sur les changements climatiques. Dans de nombreux cas le PNUD a agi comme administrateur initial de fonds nationaux, augmentant la confiance des bailleurs de fonds, garantissant que de bonnes normes fiduciaires seront atteintes, mais de nombreux pays ont maintenant confiés ces tâches à des institutions nationales. Les données sur la dotation des fonds nationaux ne sont pas toujours disponibles.

Dès leur création, ces fonds ont, suscité un grand intérêt, notamment parce que leurs structures de gouvernance indépendantes, transparentes et inclusives devaient permettre d'orienter les financements vers des projets adaptés aux circonstances nationales et conformes aux priorités du pays. Les systèmes de coordination nationaux devaient améliorer l'efficacité des transactions. Cependant en pratique, l'impact des fonds nationaux sur le renforcement de l'appropriation et la coordination nationales des financements reste à démontrer et les sommes de financement que ces fonds ont soulevées sont souvent modestes. Au même moment, de nombreux pays en développement commencent à intégrer le risque climatique dans leurs cadres budgétaires nationaux, et à surveiller les dépenses liées au climat.

Le Mécanisme d'assurance contre les risques liés aux catastrophes aux Caraïbes (CCRIF) a été créé en 2007 grâce à l'appui de la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement, mais est désormais également financé par les primes des pays en développement. Un groupe de 16 pays-membre à risques offre une assurance paramétrique. De même, le centre de Capacité de risque de l'Afrique (ARC) offre un modèle similaire en tant qu'institution spécialisée de l'Union africaine.

Références

- Bird, N. (2017). Budgeting for NDC action: initial lessons from four climate-vulnerable countries. CDKN Working Paper. Available at: https://cdkn.org/wp-content/uploads/2017/09/National-budgeting-for-NDCs_web.pdf
- Oliver, P., Wang, X., Carswell, C., Meattle, C., Mazza, F. and Buchner, B. (2017). Global Landscape of Climate Finance 2017. Climate Policy Initiative, Venice, Italy.
- Climate Funds Update: www.climatefundsupdate.org
- EBRD, AfDB, ADB, EIB, IADB, WB (no date). 2016 Joint report on multilateral development banks' climate finance. Available at: www.ebrd.com/2016-joint-report-on-mdbs-climate-finance.pdf
- Hedger, M. and Nakhoda, S. (2015). Financing Intended Nationally Determined Contributions (INDCs): enabling implementation. ODI, London, UK.
- S. Nakhoda, T. Fransen, A. Caravani, T. Kuramochi, A. Prizzon, N. Shimizu, A. Halimanjaya, H. Tilley et B. Welham (2013) : Mobilising International Climate Finance: Lessons from the Fast-Start Finance Period - Overseas Development Institute, Londres (Royaume-Uni) et World Resources Institute, Washington DC (États-Unis).
- OECD (2015). Climate finance in 2013-14 and the USD 100 billion goal. Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) and Climate Policy Initiative (CPI), Paris, France.
- Richards, J. and Schalatek, L. (2017). Financing Loss and Damage. A Look at Governance and Implementation Options. Heinrich Böll Stiftung, Washington, DC. Disponible à: www.boell.de/sites/default/files/loss_and_damage_finance_paper_update_16_may_2017.pdf
- UNFCCC (2016). Second Biennial Assessment and Overview of Climate Finance Flows Report. UNFCCC Standing Committee on Finance, Bonn, Germany.

Notes

1. Le comité est un mécanisme de surveillance plutôt qu'un fonds propre.

Les Notes Fondamentales du financement climatique s'inspirent des données de Climate Funds Update et sont disponibles en anglais, en espagnol et en français sur www.climatefundsupdate.org

Overseas Development Institute
203 Blackfriars Road | London | SE1 8NJ | UK
Tel: +44 (0)20 7922 0300

Heinrich Böll Stiftung North America
1432 K Street | NW | Suite 500 Washington | DC 20005 | USA
Tel: +1 202 462 7512